

La Commission des finances
a l'honneur de vous adresser
ci-joint le rapport que vous
avez demandé par votre lettre
du 15 courant. Ce rapport
est divisé en deux parties
la première relative aux
recettes et la seconde aux
dépenses. Les chiffres
sont en francs et centimes.
Le total des recettes est
de 1,200,000 francs et celui
des dépenses de 1,150,000
francs. Il y a donc un
excédent de 50,000 francs.
Cet excédent sera affecté
à la réduction de l'impôt
des portes et fenêtres.
Le rapport est signé
par le Président de la
Commission des finances
le 20 courant.

